

# Fédération Syndicale Unitaire



## Elections professionnelles

Mardi 17 Mars 2009

**CAP**

*Adjoint(e)s Administratif(ve)s d'Etat  
au Ministère de la Justice*

**En votant pour la FSU, vous votez pour la première fédération syndicale de la Fonction Publique d'Etat.**



Créée en 1993, la **Fédération Syndicale Unitaire (FSU)** regroupe 24 syndicats nationaux de la justice, de l'éducation, de la culture, de l'insertion, de la formation professionnelle, de l'agriculture, de l'environnement, des collectivités locales.

La **FSU** lutte pour la défense des services publics et pour l'accès aux droits à l'éducation, à la santé, à la justice et à la culture pour tous. Elle agit sur le terrain social, de l'économie, pour la création d'emplois. Elle milite pour la défense des Droits et Libertés, des Droits des Femmes et contre les exclusions, la précarité et toutes les formes de discrimination.

La **FSU** est représentative au Ministère de la Justice et siège au CTP ministériel. Elle a pour objectif de réunir l'ensemble des personnels, dans la diversité de leurs métiers et la reconnaissance de chacun d'entre eux. C'est aussi la garantie d'analyses et de modalités d'actions interprofessionnelles.

La **FSU**, avec ses syndicats, agit pour la défense des **Adjoint(e)s Administratif(ve)s d'Etat** (Secrétariat Général, Services Judiciaires, Légion d'Honneur, AP, PJJ). Elle revendique l'amélioration de leurs conditions de travail, la revalorisation de leurs salaires, la défense de leurs statuts et de leur identité professionnelle.

**Voter**   
FSU

**C'est donner la parole à toutes et tous**

# La F.S.U. revendique...

## ... au sein de la Fonction Publique

### Services publics, Emploi, Précarité :

- ◆ La **défense et le développement des services publics** pour l'accès égalitaire de tous les citoyens aux droits fondamentaux et la satisfaction de leurs besoins.
- ◆ Le **refus de l'actuelle réforme de l'Etat et de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP)** qui, par l'externalisation des missions de l'Etat et la casse des statuts des fonctionnaires, procède au démantèlement des services publics.
- ◆ La **création d'emplois publics** et l'embauche de titulaires sur tous les postes, donc l'arrêt du recrutement de non titulaires et la **titularisation de tous les personnels précaires**.
- ◆ Pour **une véritable limitation du temps de travail à 35h**, avec la création des emplois statutaires correspondants.

### Statuts, Salaire, Pouvoir d'achat, Retraite :

- ◆ Le **maintien des statuts des personnels par corps** dans la Fonction Publique d'Etat et le **refus des filières et des cadres statutaires** prévus dans la réforme pour généraliser les "faisant fonction".
- ◆ L'**amélioration des statuts** existants par la reconnaissance des qualifications et de l'évolution des métiers de la Fonction Publique.
- ◆ **Pas de salaire inférieur à 1500 euros net**, hors primes. L'intégration des primes au salaire, le retour à l'indexation du point d'indice sur les prix. Dans l'immédiat, rattrapage de 50 points d'indice pour tous (environ 190 euros net).
- ◆ Le retour à une **retraite à taux plein (75%)** à 60 ans avec 37,5 annuités pour les salariés du public et du privé.

## ... pour la filière administrative du Ministère de la Justice

- ◆ Le **maintien de la spécificité des métiers** dans chaque direction du Ministère.
- ◆ L'**arrêt de la mutualisation des services et le maintien du nombre de postes** de personnels administratifs pour préserver une gestion administrative, financière et des personnels au plus près des agents et des publics concernés.
- ◆ Le **retrait du projet de plateformes ministérielles de gestion** qui déshumanisent les fonctions administratives et détruisent les missions spécifiques de chaque direction.
- ◆ Une **mobilité non contrainte et assortie de garanties solides** pour le respect de la vie familiale des agents, notamment le maintien de ceux-ci sur leur lieu d'affectation géographique en cas de restructuration de service s'ils le souhaitent.
- ◆ Le **maintien d'une mobilité au barème dans le cadre d'une CAP** dite "ouverte". Le refus des CAP dites "fermées" favorisant la multiplication du profilage des postes.
- ◆ Un **avancement pour tous à l'ancienneté et non au mérite** et un ratio promu/promouvable garantissant à tous de parcourir l'ensemble des grades du corps.
- ◆ La garantie d'un **accès à une mutuelle en fonction des besoins de chacun et non de ses ressources**.

## ... pour les Adjoint(e)s administratif(ve)s du Ministère

- ◆ La **création massive de postes d'adjoint(e)s administratif(ve)s titulaires** dans tous les services déficitaires et la **titularisation de tous les agents contractuels**. Ceci passe par une véritable carte des emplois avec un organigramme des services. Ces recrutements doivent améliorer les conditions de travail très dégradées des adjoint(e)s administratif(ve)s et permettre ainsi de faire cesser les pressions exercées.
- ◆ Le **recrutement sur concours national** en opposition au recrutement sans concours, générateur d'inégalités et de clientélisme.
- ◆ Une **réelle formation initiale** ainsi qu'une **formation d'adaptation** en lien avec les missions de chaque direction. Un droit réel à la **formation continue**.
- ◆ Une **véritable revalorisation statutaire**, passant par une refonte de la grille indiciaire avec une échelle indiciaire attractive dès le début de carrière, permettant le doublement de l'indice de départ et un corps en deux grades.
- ◆ Un **accès facilité à la catégorie B** pour garantir une véritable promotion sociale.
- ◆ La prise en compte des fonctions réellement exercées par des transformations de postes d'adjoint(e)s en postes de secrétaires administratif(ve)s, **évitant un glissement des tâches**.
- ◆ La **suppression d'un système d'évaluation et de notation** basé sur le mérite.
- ◆ Une **réforme du régime indemnitaire** pour harmoniser par le haut les inégalités entre les directions. La **non modulation des primes** en fonction du mérite et du grade.
- ◆ Le respect de la **non obligation d'exercer des fonctions de régisseurs**.
- ◆ L'**allègement du statut spécial** (droit d'expression pour tous) à l'Administration Pénitentiaire.

## ... dans les CAP

### Les représentants des personnels vous défendront :

- ✓ Pour la garantie de vos droits et de l'intérêt des personnels face aux promotions arbitraires et à la sélection au mérite.
- ✓ Pour le maintien de la gestion nationale des personnels face aux pouvoirs donnés aux Directions Régionales par la réforme de l'Etat en cours.
- ✓ Pour une réforme du barème de mutation, la suppression des règles de blocage et la limitation des postes à profil.
- ✓ Pour un avancement permettant un véritable déroulement de carrière pour tous, basé sur l'ancienneté et non sur "le fait du Prince".
- ✓ Pour la transparence des postes proposés et des décisions de l'administration.

**Les délégué(e)s élu(e)s sur les listes de la FSU sont au service de toutes et tous, syndiqué(e)s et non-syndiqué(e)s.**

La FSU propose aux personnels administratifs un espace syndical nouveau d'expression collective, qui soit une force de proposition et qui permette aux personnels de sortir de l'isolement et de la maltraitance que leur fait subir l'administration.

**Votez FSU**



**SNEPAP** : (Syndicat National de l'Ensemble  
des Personnels de l'Administration Pénitentiaire)  
12-14 rue Charles Fourier 75013 Paris  
Tél : 01 40 21 76 60 - Fax : 01 48 05 60 61  
Mèl : [snepap@club-internet.fr](mailto:snepap@club-internet.fr)



**SNPES-PJJ** : (Syndicat National des Personnels  
de l'Education et du Social -  
Protection Judiciaire de la Jeunesse)  
54, rue de l'Arbre-Sec, 75001 Paris.  
Tél. : 01 42 60 11 49. Fax : 01 40 20 91 62.  
site : [www.snpespjj-fsu.org](http://www.snpespjj-fsu.org)  
Mèl : [Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr](mailto:Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr)

## CAP N° 09 : Adjoint(e)s Administratif(ve)s d'Etat

### Adjoint(e)s Administratif(ve)s d'Etat Principal 1ère classe :

- GOULEY Christine (CAE Rouen - 76)
- ROZANSKI Marie-Hélène (CPI Bruay la Buissière - 62)
- BRUNET Françoise (CAE Toulon - 83)
- LE BRETON Chantal (CAE Saint-Brieuc - 22)
- BRETON Danièle (CAE Montpellier - 34)
- MAUNY Mauricette (CAE Nantes - 44)

### Adjoint(e)s Administratif(ve)s d'Etat 1ère classe :

- JAMES Nathalie (CAEI Créteil - 94)
- CHEMIN Sylvie (CAE Nancy - 54)
- FRENET-MAQUIABA Odile (MA Fleury-Mérogis -91)
- BERNARD Brigitte-Alice (UEAJ Mainvilliers - 28)
- FULGENCE Joyce (CAE Saint Laurent du Maroni - 973)
- ALINOT Christelle (CAE Chalon sur Saône - 71)
- CHAUDERLOT Chantal (CAE Bastia - 20)
- MIRI Fazilet (FAE Rosny sous Bois - 93)

### Adjoint(e)s Administratif(ve)s d'Etat Principal 2ème classe :

- TOLBA Messaouda (CAE Quimper - 29)
- WALSER Béatrice (DDPJJ Puy de Dôme - 63)
- HAMOUDA Mélika (DDPJJ Alpes Maritimes - 06)
- CHANEL Didier (FAE Troyes - 10)
- REBOULLET Brigitte (PTF Rhône Alpes - 69)
- LEROUX Murielle (CAE Saint-Malo - 22)

### Adjoint(e)s Administratif(ve)s d'Etat 2ème classe :

- ARAMO Bernadette (CAEI Marseille - 13)
- EDWIGE EDMOND Lina (UEAT Créteil - 94)
- GRIMALDI Stéphanie (DDPJJ Alpes Maritimes - 06)
- NEGROUCHE BOUDARENE Rosa (CAE Saint Sébastien - 75)
- POROT Sylvie (CAE Sénart - 77)
- BLEU Juliette (FAE Epernay - 51)

**ATTENTION** : les Adjoint(e)s Administratif(ve)s  
d'Etat votent par correspondance ou au scrutin  
direct :

- ⇒ **A la PJJ, il y a 2 votes** : 1 pour les CAP, 1 pour les CTP.
- ⇒ **Dans les autres directions, 1 seul vote** : pour les CAP.



**Votez et  
Faites voter**



(sans rature ni surcharge)

